

REGLEMENT ESCALADE SKI MONTAGNE

SAISON 2021-2022

L'accès à la structure artificielle d'escalade de la Halle Olympique est soumis à réglementation:

L'ACCES:

L'accès est strictement réservé aux membres du club ayant réglé leur cotisation club et leur licence FFME de l'année en cours.

L'accès aux mineurs est strictement réservé aux mineurs ayant réglé leur cotisation de l'année en cours et encadré par le moniteur en charge de l'école d'escalade ou par un adulte référencé (également à jour dans sa cotisation) lors de l'inscription.

En conséquence, les invités ne sont pas acceptés!

Il est également subordonné à la maîtrise des techniques de base de sécurité permettant d'être autonome en escalade sur structure artificielle d'escalade.

LE MATERIEL:

Les usagers utiliseront leur propre matériel, le matériel sera adapté à la structure à savoir une corde d'une longueur minimale de 40 mètres, conforme à la réglementation en vigueur et entretenu selon les dispositions prévues par les fabricants.

LE PASSE SANITAIRE:

Lors de cette saison 2021-2022, un passe sanitaire (voir vaccinal) à jour est obligatoire pour entrer dans la halle olympique et donc dans la salle d'escalade.

Il est impératif d'être toujours en possession d'un pass valide et de le présenter à chaque contrôle.

LES HORAIRES:

Durant les périodes scolaires:

Lundi: 17h00-18h30

Mardi: 20h00-22h30 en commun avec le CAF

Mercredi: 19h00-22h30

Vendredi: 20h00-22h30 en commun avec le CAF

Samedi: 8h00-12h00 et 18h00-22h30 en commun avec le CAF

Le mur peut être fermé en raison des différentes manifestations organisées par la Halle olympique. Les indisponibilités vous seront communiquées par mail.

Durant les vacances scolaires: les horaires changent et seront également communiqués par mail.